

Ecrit par Echo du Mardi le 21 janvier 2021

GMS INGENIERIE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 21 janvier 2021 sous réserves d'incidents

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 01/12/2021, les associés de la société **GMS INGENIERIE SARL**, capital : 8 000 €, siège social : 180 Avenue Lépine - 84700 SORGUES, immatriculée 508 684 628 RCS AVIGNON, ont :

- décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient GMS INGENIERIE ;
- décidé à l'unanimité de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. La durée, l'objet, le siège social et l'exercice social restent inchangés.

Olivier MERIC, anciennement gérant, a été nommé en qualité de président de la société pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Les cessions d'actions à des personnes étrangères à la société, y compris les cessions entre conjoints, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des trois quarts des voix des actionnaires disposant du droit de vote, présents ou représentés. Toutefois cet agrément n'est pas nécessaire pour les cessions consenties entre descendants et ascendants.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON.

Pour avis.



Ecrit par Echo du Mardi le 21 janvier 2021

3950141

Publié le 21/01/2021